

Ordonnance
des Generaux des Monnoyes
aux Gardes et M.^{es} de la Monnoye de Paris
Qui ordonne de faire payer aux Ouvriers
pour marc d'œuvre 15. s. et aux Monnoyers
pour livre de blancs deniers 17. s. Cournois.

Du 15.^e jbre 1560.

Comme naguères par vertu des lettres
de notred. S.^r nous vous ayons mandé
que vous fassiez faire et ouvrer gros deniers
blancs ala Couronne a 2. s. 12. d. de loy arg.
le Roy et de 5. s. 6. d. de poids au marc de
Paris en donnant de chacun marc d'arg.
7. s. Sçavoir vous faisons nous depuis ce
avoir reçu une autre lettre du Roy notred.
S.^r par laquelle il nous est apparu que

D'arg^t alloué a 2: L 12: 6 de loy 20: 12 de vieilles
outte lepris de 7th 12. ainsi auront 46th 12.
pour mare d'arg^t alloué a 2: L 12: 6 de loy
comme dir est. Si vous mandons que tant
tost et sans delay ces lettres veies vous
accomplissiez leur contenu en faisant ainsi
comme vous sçavez qu'il appartient
nouvelles boestes et papiers de delivrance
et que jeux deniers soient le mieux ouverts
et blanchis que lon pourra en mettant en
jeux telle difference comme vous avons
envoyé et faites payer aux ouvriers
pour mare d'oeuvre de puis le commencement
de ce pur ouvrage 15: L 12. et aux Monoyers
pour livre d'jeux blancs deniers 17: L 12.
et avec ce vous mandons et estreitem^t enjoignons
de par nostre S^g.^r du Commandem^t avoir
fait par eux et son fon^t que tantost et
sans delay toutes excusations cess^{ts} et pour
certaines causes vous fassiez venir toutes

les boestes que vous avez en le M.^e qui les a fait
 pour j'elles ouvrir et en rendre les comptes
 et pour faire et accepter les prix de ces
 ouvrages et Esais ou personnes suffisante
 pour eux qui ait pouvoir de ce faire et
 si il est en aucune maniere negligent ou
 desobeissant nous vous mandons que l'un de
 vous l'emmenes par main mise et a ses
 depens si gardez qu'il n'y ait deffaut car
 si il y est l'on l'envoyera querir par tout
 sergens et nous scriverez tout l'estat de lad.
 Monnoye neque fait avec des choses
 dessus. Ecrit a Paris le 13.^e jour de fev.
 1360.)